
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Marie-Claire LUCAS, Anthony GUIDAULT, Céline VERON

OBJET : Marché « Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé » - Accord - cadre à bons de commandes sans minimum et avec un maximum – Appel d'Offres Ouvert – Autorisation de signature

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 12 avril 2024, le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angers a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à 2161-5 du Code de la Commande Publique pour la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé.

L'accord-cadre à bons de commandes, sans minimum et avec un maximum est passé pour une période initiale d'un an, renouvelable de façon tacite par *périodes successives* d'un an.

La remise des offres relative à l'accord-cadre a eu lieu le 21 mai 2024 à 12 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du 21 juin 2024, il a été décidé de retenir l'opérateur suivant :

Société UP sis 92230 – GENNEVILLIERS pour un estimatif annuel de 300 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité autorise, Monsieur le Président ou son représentant, à signer et notifier l'accord-cadre attribué par la commission d'appels d'offres du 21 juin 2024 ainsi que les éventuels avenants ou actes modificatifs du marché.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

